

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 3

N° 419

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1547)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 419

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

ÉTAT B

Mission « Justice »

Modifier ainsi les annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
	(majorer les annulations)	(minorer les annulations)
Justice judiciaire	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Administration pénitentiaire	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
	0	0
<i>Dont titre 2</i>		
Accès au droit et à la justice	0	- 10 000
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
	0	0
<i>Dont titre 2</i>		
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX		- 10 000
SOLDE	- 10 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.